



Racing Club Nantais
L'athlétisme pour tous en région Nantaise



4 OCTOBRE 2020

8^{ème} édition



REGLEMENT

TRAIL de MAUVES en VERT (TMV)
4 octobre 2020

Préambule

En cas d'annulation de l'événement en raison de la crise sanitaire liée au COVID19, un remboursement de l'inscription est prévu (hors frais de gestion d'un montant de 3,40€)

Introduction

L'inscription à une course vaut acceptation du présent règlement.

A noter, toutefois, que des articles de ce règlement sont susceptibles d'évoluer en fonction de directives données par l'autorité préfectorale dans le cadre de la crise sanitaire COVID19. Des informations, concernant ces éventuels changements, vous seront communiquées sur le site internet du TMV et dans les newsletters.

Organisation

Le TMV est organisé par le RACING CLUB NANTAIS – Section Thouaré Mauves, avec l'accord des communes de Thouaré sur Loire, Mauves sur Loire, Le Cellier et Oudon

Courses à pied et marche chronométrées par puce électronique, empruntant les chemins, les sentiers, des propriétés privées ainsi que quelques portions de bitume. Balisage du parcours à l'aide de rubalises et de petits panneaux parfaitement identifiables, mais n'empêchant pas une vigilance permanente de la part du coureur pour ne pas se perdre ou sortir de la trace initiale.

Départ et arrivée sur la commune de Mauves/Loire au niveau du Champ de Foire (près de la gare SNCF).

Première course : Trail composé d'une seule boucle d'environ 65 km / 1500 m D+, selon les deux formules suivantes.

- ✓ **Solo : TRAIL de 65 Km** , course individuelle,
- ✓ **En relais à 2 : RELAIS DUO – - 32Km / 33Km** avec relais à Oudon au Km32

Deuxième course: Course nature constituée d'une seule boucle d'environ 18 km / 300 m D+, en individuel

Solo : COURSE NATURE - U Nature- 18Km, course individuelle

Troisième course : Marche Nordique chronométrée constituée d'une seule boucle d'environ 16 km / 300m D+, en individuel

Solo : MARCHÉ NORDIQUE - 16Km, course individuelle

Quatrième course : Course découverte constituée d'une seule boucle d'environ 1 Km en individuel pour enfants nés(es) de 2011 à 2013.

Solo : COURSE ENFANTS 1, course individuelle

Cinquième course : Course découverte constituée de 2 boucles d'environ 1 Km en individuel pour enfant née(es) de 2009 à 2010.

Solo : COURSE ENFANTS 2, course individuelle

Participation

Le Trail de 65 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, à partir de la catégorie *Espoir*, licenciée ou non.

La Course nature de 18 km est ouverte à toute personne, homme ou femme, à partir de l'âge de 18ans, licenciée ou non.

La Marche Nordique de 16 km est ouverte à toute personne, homme ou femme, à partir de l'âge de 18ans, licenciée ou non.

Les courses Enfants sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, âgées de 7 à 11 ans, licenciée ou non.

Inscriptions

L'ouverture des inscriptions pour les adultes est prévue le 1^{er} juin. Celles-ci se font uniquement via le site internet du TMV www.rcnantais.fr/index.php/theme-manif/trail-mauves-en-vert

Aucune inscription ne sera prise en compte par courrier ou par téléphone, ni le jour de l'événement.

L'ouverture des inscriptions pour les enfants est prévue le 1^{er} septembre 2020. Celles-ci se font sur le site du conseil départemental du 44 via le site internet du TMV.

Seules sont prises en compte les inscriptions constituées de tous les éléments demandés, à savoir :

- ✓ Le paiement de l'intégralité des droits d'engagement correspondant à la course choisie (paiement en ligne uniquement)
- ✓ La fourniture d'une copie :
 - Soit de la licence FFA (licence « Compétition », « Athlé Running », « Pass Running ») valable le jour de la course.
 - A noter qu'exceptionnellement la date de validité des licences 2019-2020 a été prolongée par la FFA jusqu'au 31 octobre 2020.
 - Soit de la licence UFOLEP course à pied valable le jour de la course.
 - Soit d'un certificat médical comprenant la mention obligatoire d'aptitude à la pratique de l'Athlétisme [ou de la course à pied] en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.
- ✓ La saisie de l'intégralité des renseignements demandés sur le formulaire d'inscription du site internet.
- ✓ La fourniture d'un numéro de téléphone portable pour le 65 km.
- ✓ La fourniture d'une autorisation parentale pour les Courses Enfants.

Tarif des inscriptions (commission d'inscription par internet incluse) :**Dont 1 € par coureur payant reversé à une association Malvienne « Un Papillon pour une Princesse »**

épreuve	Type	Tarifs
18km solo	Tarif individuel	14 €
65km solo	Tarif individuel	30 €
65km Relais à 2	Tarif équipe relais	43 €
16Km Marche Nordique	Tarif individuel	14 €
Courses Enfants	Tarif individuel	Gratuit

Nombre de dossards limité :

Pour chacune des courses le nombre de dossards est limité :

18km solo	→	700 dossards
65km solo	→	450 dossards
65km en relais à 2	→	150 équipes
16Km Marche Nordique	→	120 dossards
Courses Enfants	→	100 dossards, 50 dossards pour chaque course

Les inscriptions resteront ouvertes jusqu'à l'atteinte des quotas. Elles seront définitivement clôturées, même sans atteinte des quotas, le dimanche 20 septembre au soir.

Si les quotas de dossards sont atteints, l'organisation ne mettra pas en place de listes d'attente.

En cas d'une réduction du nombre de participants imposée par l'autorité préfectorale dans le cadre de la crise sanitaire COVID19, les participants seront sélectionnés par ordre d'inscription et les non sélectionnés seront remboursés avec une retenue de 3,40€ pour les frais de gestion.

Formules des courses

Le trail de 65 km peut se courir selon les 2 formules suivantes :

- **En solo, TRAIL 65 Km**
- **En relais à 2**, avec un passage de témoin au camping d'Oudon.
 - Le relayeur 1 prendra le départ au Champ de Foire à Mauves sur Loire.
 - Le relayeur 2 prendra le relais au camping d'Oudon et fera la 2^{ème} partie.
 - Les 2 relayeurs pourront franchir la ligne d'arrivée ensemble s'ils le souhaitent, le relayeur 1 étant autorisé à accompagner le relayeur 2 juste avant l'arrivée et à franchir la ligne avec lui. Le point de rencontre des 2 relayeurs sera défini précisément et l'information communiquée aux relayeurs en amont du départ.
 - Les trajets pour relier départ-point relais-arrivée ne sont pas pris en charge par l'organisation.

Le chronométrage s'effectuera par puce électronique. Ce système permettra d'obtenir des temps intermédiaires à différents stades de la course. Pour le 65 km, en solo ou en relais, un temps intermédiaire sera pris au camping d'Oudon.

La course nature de 18 km se court exclusivement en solo.

La marche nordique, de 16 km s'effectue exclusivement en solo et avec obligatoirement des bâtons.

En cas d'annulation d'inscription à l'initiative du coureur ou marcheur

Chaque coureur ou marcheur a la possibilité de souscrire à titre payant (**montant : 5,00€**) et facultatif une « **Assurance Annulation** » lui permettant l'annulation de son inscription.

Cette « Assurance Annulation » garantit, suite à l'envoi d'un certificat médical ou d'un document attestant d'un motif impérieux, le remboursement du montant des droits d'engagement.

Les droits d'inscription restent donc acquis partiellement ou totalement en cas de désistement ou de non présentation le jour de la course.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident ou de détection par l'Organisation. La détection d'un cas de transfert de dossard entraînera :

- L'arrêt immédiat en course du coureur ou de l'équipe,
- La disqualification du coureur ou de l'équipe,
- La suspension pendant 3 ans de toute inscription sur le TMV.

Pour le cas particulier du 65 Km en relais, l'Organisation pourra exceptionnellement autoriser le transfert d'un dossard pour un coureur, mais pas pour toute l'équipe. Ce cas de figure est envisagé afin de ne pas annuler l'inscription d'une équipe suite au forfait d'un équipier pour blessure ou indisponibilité. Dans ce cas, il conviendra de contacter l'organisation par mail à :

Inscr.traildemauvesenvert@gmail.com

Annulation ou arrêt de la course par l'organisation

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons propres à l'organisation, les coureurs seront remboursés. Le montant du remboursement sera obtenu après déduction des éventuels frais déjà engagés par l'organisation.

En cas de force majeure, d'événement climatique ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les décisions de suspension ou d'annulation de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

En cas d'annulation de l'événement en raison de la crise sanitaire liée au COVID19, un remboursement de l'inscription est prévu (hors frais de gestion d'un montant de 3,40€)

Sécurité

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et respecter les consignes des commissaires de course.

Des signaleurs seront présents aux traversées de routes dangereuses. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant **devra se conformer au code de la route** et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Chaque coureur doit assistance aux autres. En cas d'incident ou d'accident, il doit en informer ou faire informer le PC course ou le commissaire le plus proche.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Ne quittez jamais la course sans prévenir l'organisation.

Par ailleurs, les coureurs qui n'auront pas réussi à obtenir de dossard ou qui ne porteront pas de dossard le jour de la course ne seront pas autorisés à courir. Ils devront se conformer aux directives des commissaires de course habilités à les faire s'arrêter.

Assurances et risques encourus

Responsabilité civile : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux coureurs que ces courses requièrent un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte et en particulier de frelon, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

La présence de plus en plus fréquente de nids de frelons sur ce genre d'épreuves se déroulant en pleine nature a obligé l'organisation à porter une attention toute particulière à cet aspect (travail de concert avec les communes traversées pour repérer et faire détruire les nids repérés en amont de l'épreuve, sensibilisation et renforcement de l'équipe médicale). Malgré toutes les précautions prises, il reste impossible de garantir à 100% aux concurrents qu'il n'y aura pas de nids de frelons sur les différents parcours le jour de l'épreuve. Aussi, tout participant s'inscrivant au Trail de Mauves en Vert est conscient de ce risque et renonce de fait à toute revendication vis-à-vis de l'organisation en cas de piqûre(s).

Courses en auto- suffisance

Les épreuves se courent en semi autosuffisance. Aucun ravitaillement ne sera pourvu en gobelet.

Le principe de semi autosuffisance impose à chaque coureur de disposer de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Courses éco responsable

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, etc..) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement, et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée. Des poubelles seront à disposition sur le site de départ/arrivée et sur les lieux de ravitaillement.

Le covoiturage, entre coureurs d'une même équipe, d'un même club, d'une même ville, d'une même entreprise,... est à favoriser, d'autant plus que les possibilités de parking à proximité du site départ/arrivée restent limitées.

Respect des propriétés privées.

Le parcours passe dans des propriétés privées qui nous sont ouvertes que pour le jour de l'épreuve.

En conséquence, il est important de respecter l'environnement des sites traversés le jour de la course et ne pas revenir dans ces propriétés privées en dehors de la course. Un comportement contraire serait considéré comme irresponsable et remettrait en cause l'organisation même de ce trail.

Remise des dossards

La remise des dossards (y compris les dossards enfants) aura lieu :

- le vendredi 2 octobre de 10h à 19h, dans un lieu restant à définir(il vous sera précisé sur le site internet du TMV et dans les newsletters)
 -
 - le samedi 3 octobre de 10h à 19h, au Super U de Thouaré.
- sur le site de départ/arrivée à Mauves sur Loire, le jour de la course à partir de :
- 6h30 pour le 65 Km (solo, relais),
 - 8h30 pour le 18 km et pour la Marche Nordique,
 - 9h30 pour les courses Enfants,
 - jusqu'à maximum 15 minutes avant le départ de l'épreuve concernée.

Le dossard ne sera remis que sur présentation d'une pièce d'identité, et après vérification de la complétude du dossier et de la présence du matériel obligatoire. Pour le cas de la course en équipe en relais, la pièce d'identité (ou sa copie) de chaque coureur sera exigée.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur le devant, de manière à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course, sous peine d'arrêt ou de disqualification.

Horaires

Les courses ont lieu **le dimanche 4 octobre 2020.**

Pour le trail de 65 Km en solo :

7H50 : Présentation au départ et briefing

8H00 : Départ de l'épreuve

Pour le trail de 65Km en relais :

8H20 : Présentation au départ et briefing

8H30 : Départ de l'épreuve

Pour la course nature de 18Km :

9H50 : Présentation au départ et briefing

10H00 : Départ de l'épreuve

Pour la Marche Nordique de 16Km :

10H15 : Présentation au départ et briefing

10H25 : Départ de l'épreuve

Pour la course Enfants 1 de 1Km :

10H30 : Présentation au départ et briefing

10H35 : Départ de l'épreuve

Pour la course Enfants 2 de 2Km :

10H40 : Présentation au départ et briefing

10H45 : Départ de l'épreuve

Ravitaillements

Compte-tenu d'éventuelles directives données par l'autorité préfectorale dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19, les lieux et les types de ravitaillement énoncés ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés.

Course nature de 18km

Deux ravitaillements sont prévus :

au km 9 / La Hillière ; ravito léger.

Arrivée / Champ de Foire à Mauves sur Loire → ravito complet d'arrivée

Marche nordique de 16km

Deux ravitaillements sont prévus :

au km 7 / La Hillière : ravito léger.

Arrivée / Champ de Foire à Mauves sur Loire → ravito complet d'arrivée

Trail de 65 Km :

Cinq ravitaillements sont prévus. Aucun gobelet ne sera fourni tout au long du parcours sauf à l'arrivée :

- ✓ au km 17.5 / Château de la Vignette - le Cellier : ravito léger,
- ✓ au km 32 / Camping – Oudon – passage de relais : ravito complet,
- ✓ au km 45 / Les Génaudières – le Cellier : ravito léger.
- ✓ au km 55 / Ferme de l'Île Neuve – Le Cellier : ravito léger.
- ✓ Arrivée / Champ de Foire à Mauves sur Loire → ravito complet d'arrivée.

Tous les ravitaillements, et en particulier ceux d'arrivée, ne sont destinés et donc accessibles qu'aux coureurs.

Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors des zones indiquées ci-dessus.

Équipement et matériel**Matériel obligatoire**

- ✓ téléphone portable (pour des raisons de sécurité)
- ✓ gobelet personnel
- ✓ bâtons exclusivement pour la marche nordique

Matériel fortement conseillé

Course nature de 18km et Marche Nordique de 16Km :

- ✓ réserve d'eau de 0,5 litre minimum,
- ✓ réserve alimentaire,

Trail de 65Km (y compris le relais) :

- ✓ réserve d'eau de 1 litre minimum,
- ✓ réserve alimentaire,
- ✓ vêtements chauds selon le temps (utile en cas de défaillance ou blessure).

Matériel interdit

Bâtons sauf pour la Marche Nordique de 16Km

Assistance et accompagnants

Aucune assistance n'est autorisée, y compris sur les points de ravitaillement. Mais les encouragements sont les bienvenus tout au long du parcours.

Aucun accompagnant n'est autorisé sur une distance continue du parcours.

Pour faciliter le suivi de la course sur le parcours par les accompagnants, un road-book est disponible sur le site internet en page ANIMATIONS.

Barrières horaires

Qu'il s'agisse de l'arrivée ou des points de passages intermédiaires, les barrières horaires sont calculées sur une base de 6.6 à 7.5 km/h. Elles concernent les 2 courses afin d'assurer la sécurité des participants et de respecter les autorisations accordées.

KM	Lieu	Temps de passage Marche Nordique 18km Barrière Horaire	Temps de passage Course Nature 18km Barrière Horaire	Temps de passage Trail Solo 63km Barrière Horaire	Temps de passage Trail Relais 63km Barrière Horaire
7	La Hillière Thouaré/Loire	1h07' => (11h32') 6.2km/h			
9	La Hillière Thouaré/Loire		1h17' => (11h17') 7km/h		
17.5	La Vignette Le Cellier			2h26 => (10h26) 7.2km/h	2h20 => (10h50) 7.5km/h
32	Camping Oudon			4h31 => (12h31) 7.0km/h	4h19 => (12h49) 7.4km/h
45	Les Génaudières Le Cellier			6h28 => (14h28) 6.8km/h	6h04' => (14h34) 7.5km/h
55	L'Ile Neuve Mauves/Loire			7h59' => (15h59) 6.6km/h	7h26' => (15h56) 7.4km/h

Les barrières horaires pourront être modifiées le jour même de la course en fonction des conditions météorologiques.

Le rapatriement des coureurs sera effectué soit par un circuit raccourci effectué sous leur propre responsabilité, soit par minibus, selon les lieux d'arrêt et l'état de santé des coureurs.

Classements et récompenses

Un classement général femme et homme sera établi pour chacune des épreuves.

Seront récompensés sur le podium, sans cumul, les coureurs présents parmi :

- ✓ Les 3 premiers hommes « en solo » sur le 65 km,
- ✓ Les 3 premières femmes « en solo » sur le 65 km,

- ✓ Les 3 premiers hommes « en solo » sur la course nature du 18 km,
- ✓ Les 3 premières femmes « en solo » sur la course nature du 18 km,

- ✓ Les 3 premiers hommes sur la marche Nordique du 16 km,
- ✓ Les 3 premières femmes sur la marche Nordique du 16 km,

- ✓ Les premiers de chaque catégorie (espoir homme & femme, senior homme & femme, master toute catégorie confondue, homme & femme) pour le trail, la course nature et la marche nordique.

- ✓ La première équipe féminine en « relais à 2 » sur le 65 km
- ✓ La première équipe homme en « relais à 2 » sur le 65 km
- ✓ La première équipe mixte en « relais à 2 » sur le 65 km

Un lot sera offert à chaque participant ayant retiré son dossard. (sous réserve)

Pénalités

La direction de course est seule décisionnaire concernant tout problème liée à la course. Son pouvoir de décision est sans appel.

Le manquement, à l'une de ces règles : échange de dossard, tricherie, non-respect de l'environnement, non-respect des bénévoles,..., par un coureur entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à sa disqualification immédiate selon la faute, sans aucune possibilité de faire appel.

Accompagnants

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute forme d'accompagnement est interdite sur la totalité du parcours.

Abandons

Le concurrent qui abandonnera la course remettra impérativement son dossard soit à un poste de ravitaillement, soit à un signaleur, et en informera le PC course pour des raisons de sécurité.

Prospection par courrier électronique

Conformément à la législation applicable en matière de prospection par courrier électronique, la publicité par courrier électronique n'est possible qu'à condition que les personnes aient explicitement donné leur accord pour être démarchées. En conséquence, l'organisation s'engage à ne pas diffuser les adresses mails des participants sans accord préalable au moment de la collecte de leur adresse électronique.

Droits à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs du trail de « Mauves en vert », ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « Mauves en vert », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Informatique et libertés

Conformément à la Loi n°78-17 du 11 janvier 1978, dite Loi « Informatique et liberté », l'Organisation constitue un fichier des inscrits contenant les informations personnelles transmises lors de l'inscription. Les inscrits disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles. Pour faire valoir ce droit, les inscrits sont invités à faire leur demande par mail à :

Inscr.traildemauvesenvert@gmail.com

De même, les résultats sont publiés. Les concurrents peuvent s'y opposer en adressant un mail à Inscr.traildemauvesenvert@gmail.com, et auprès de la FFA à cil@athle.fr prévue à cet effet.